



Ce qui s'est passé

VIRAGE VERT
AU QUÉBEC



«**Par stratégie, le gouvernement a attendu le début des débrayages avant de déposer ses offres**»: déclaration de Robert Bourassa aux médias, le 20 septembre dernier. Ce jusqu'au boutisme du gouvernement dans son approche de la négociation avec ses employées,

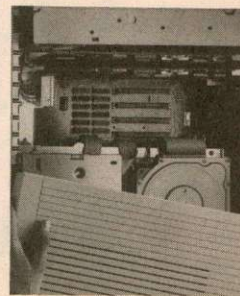
il a fallu que les instances syndicales concernées y répondent avec diligence, ruse et intelligence. Thérèse Jean explique le cheminement qui a conduit aux décisions que l'on sait durant cette mi-septembre mouvementée.

Page 2

Du «papier robot» au journal personnalisé

Les changements technologiques... Qui ne se sent pas concerné par le phénomène, aujourd'hui? Les travailleurs des usines de papier journal membres de la FTFP-CSN y trouvent des motivations à des revendications précises pour la négociation de leurs prochaines conventions collectives. À l'autre bout de la «chaîne», les journalistes membres de la FNC-CSN, dont les arti-

cles sont imprimés sur ce même papier journal, s'interrogent sur les impacts de cette nouvelle révolution technologique sur la qualité de leurs emplois et, plus largement, de l'information en général.



Page 8

Hôtellerie:

les négociations regroupées sont en marche!

Page 17

Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Louis Blackburn
Michel Crête
Guy Ferland
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations
Jacques Guay
Clément Trudel

Photographes
Alain Chagnon
Guy Ouellet
Hélène Rochon

**Conception
graphique**
Jean Gladu

Montage informatique
Cintia Ferraro
Jean Gladu

Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

**Avis de changement
d'adresse:**
CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

Bourassa face aux salariées de l'État

Quand la stratégie étouffe la négociation

par Thérèse Jean

La dernière partie de la campagne électorale n'aura pas été de tout repos pour Robert Bourassa. Déjà, au mois d'août, avec le débrayage des employé-es de soutien dans les cegeps, il avait droit à un avant goût d'arrêt de travail dans les services publics. Croyait-il vraiment sérieuses les organisations syndicales qui, depuis quelques mois, répétaient constamment leur détermination à régler le renouvellement des conventions collectives avant la tenue du scrutin général?

Certainement pas, puisque les infirmières et les travailleuses de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des organismes gouvernementaux et les fonctionnaires ont dû mettre en branle, à peu d'intervalles, un mouvement de grève qu'on n'avait pas vu au Québec depuis fort longtemps. 300 000 personnes, hommes et femmes au service quotidien de la population, ont cessé temporairement leur travail pour signifier à Bourassa leur exaspération et leur volonté de

retrouver une dignité dans leur travail, notamment par la négociation de l'ensemble des conditions dans lesquelles ils l'exercent, ce travail.

Jusqu'au boutisme

Il aura donc fallu cinq jours de grève, et la suspension de la grève dans la santé et les services sociaux, pour que l'État-employeur décide enfin de déposer des offres salariales pour les deux dernières années de la convention collective et fasse une proposition chiffrée sur l'équité salariale. Pourquoi avoir attendu si longtemps?

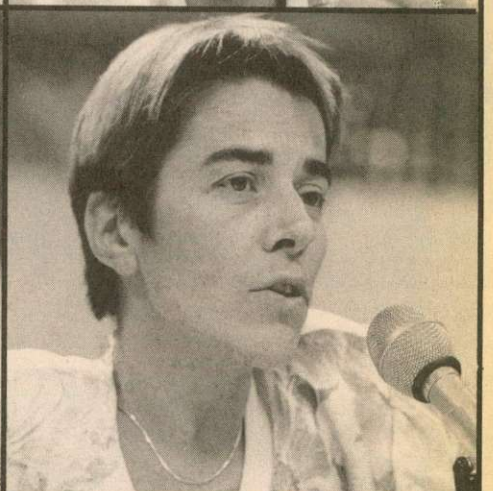


La semaine du 18 septembre en a été une d'intenses et longs débats, ainsi que de longues attentes, pour les délégué-es au Conseil fédéral de la FAS, réunis à l'arène Maurice-Richard de Montréal. Heureusement, y avait de l'espace en masse!

Le journal *La Presse* du vendredi 22 septembre rapportait les propos suivants: «*Par stratégie, le gouvernement a attendu le début des débrayages dans le secteur public avant de déposer ses offres sur l'équité salariale, a reconnu hier, le chef libéral Robert Bourassa*». Ce jusqu'au boutisme, la population n'en est pas dupe puisqu'au mois d'août, un sondage, mené par Sorécom pour le compte de la CSN, révélait que 75% des répondant-es affirmaient que Bourassa a l'habitude d'attendre que les syndicats exercent des moyens de pression avant de négocier les points importants de la



On écoute attentivement les rapports et les explications.....



.... fournies par diverses responsables du dossier: Monique Simard, Catherine Loumède, Nicole Grenier, Hélène Choquette et Raymonde Leblanc.

convention collective. Ainsi, le scénario de Bourassa n'avait rien de neuf: presser et provoquer les syndicats à débrayer pour qu'ils aient à porter l'odieux d'un arrêt de travail dans les services publics.

La ruse et l'intelligence: un défi relevé avec brio

Dans une perspective de confrontation poussée à son maximum par le gouvernement, il n'y avait que ruse, intelligence, rigueur, sou-

plesse et logique pour le déjouer sur son propre terrain. C'est un défi que les travailleuses et les travailleurs du secteur public CSN ont relevé avec brio. Le gouvernement a prétexté une grève illégale dans la santé et les services sociaux pour ne pas négocier. Pourtant, lui-même n'avait pas davantage démontré de volonté de négocier après neuf mois de pourparlers aux différentes tables de négociation de la CSN où aucun dépôt

sur les salaires et l'équité salariale n'a été fait et où aucun déblocage sérieux aux tables sectorielles de l'éducation, des affaires sociales et des organismes gouvernementaux ne s'est produit durant tout ce temps.

Le forcer à se mouiller

Si les membres du secteur public CSN ont déclenché la grève, c'était pour forcer le gouvernement à se mouiller dans la



négociation. S'ils ont accepté de suspendre l'exercice de la grève, c'était encore pour la même raison: donner toute la chance au processus de négociation de se faire valoir et enlever tout prétexte au premier ministre de refuser de négocier. Il nous faut donc constater qu'il aura fallu une grève, et ensuite une trêve, pour faire débloquent la négociation et véritablement démontrer au gouvernement que notre objectif n'est pas de faire la grève mais bien de régler des problèmes criants dans les services publics.

Le fil des événements

Les événements et les déclarations se sont succédés à un rythme effréné, au cours des derniers jours de cette campagne électorale:

- le 15 septembre, le gouvernement propose à la CSN, en grève depuis 4 jours, un Conseil spécial de médiation à la condition de suspendre la grève;

- les 16 et 17 septembre, les délégué-es des quatre fédérations du secteur public font le point sur la négociation et la stratégie d'action. On ne veut pas d'un Conseil spécial de médiation mais une né-

gociation en direct. À la Fédération des affaires sociales, on convient de suspendre l'exercice de la grève à compter du dimanche, pour une durée de 48 heures. Deux conditions sont posées au gouvernement: le dépôt des offres salariales pour la durée de la convention collective et le dépôt patronal d'un cadre de règlement en réponse au dépôt syndical de la FAS fait le 9 septembre. À la Fédération des professionnel-les salarié-es et cadres du Québec, on suspend l'application des journées de grève. À la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec et à la Fédération des employé-es de services publics, qui exercent des débrayages en toute légalité, on décide de les poursuivre;

- le 17 septembre, tard en soirée, le gouvernement dépose ses offres sur les salaires et le lendemain, soit le 18 septembre, sur l'équité salariale;

- le 19 septembre, après un peu plus de deux journées de trêve et les dépôts effectués par le gouvernement à la table commune, la FAS décide de prolonger la suspension de la grève;

- en fin d'après-midi, la même journée, Bourassa annonce aux médias qu'il est prêt à négocier jusqu'au vendredi 22 septembre à 18 heures. Il affirme qu'il est peut-être possible d'en arriver à un règlement avant la tenue du scrutin, tout en précisant que s'il n'y en a pas, les négociations seront suspendues jusqu'au lendemain des élections.

Dans la soirée, la FAS et la FPPSCQ décident de poursuivre la trêve pour faire accélérer les négociations. À la FNEEQ et à la FEESP, on juge préférable de suspendre les débrayages, qui n'auraient pas eu tout l'effet voulu sur la négociation;

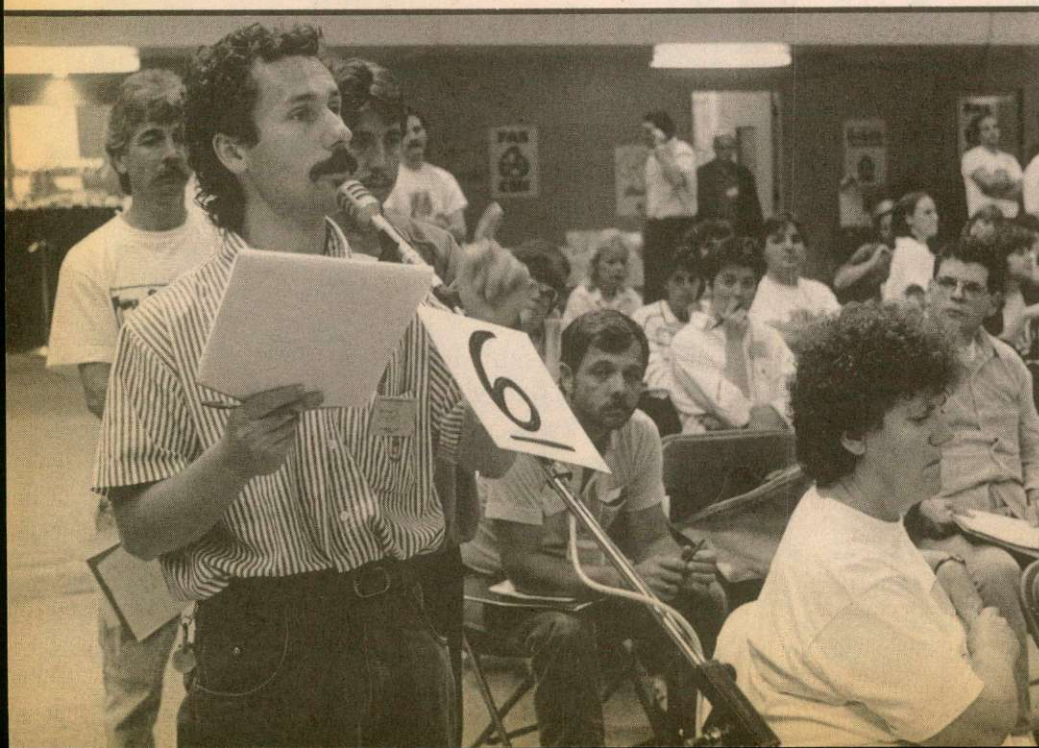
- le 23 septembre, le premier ministre Bourassa déclare qu'il souhaite un règlement dans le secteur public avant la formation de son prochain cabinet, soit d'ici deux semaines, et il s'engage à ne pas décréter les conditions de travail.

Des engagements clairs

Le premier ministre a pris des engagements très clairs, tant aux yeux de la population qu'à ceux des travailleuses et des travailleurs du



Les questions, les remarques et les débats ont été nombreux, et stimulants par leur intensité et leur qualité.



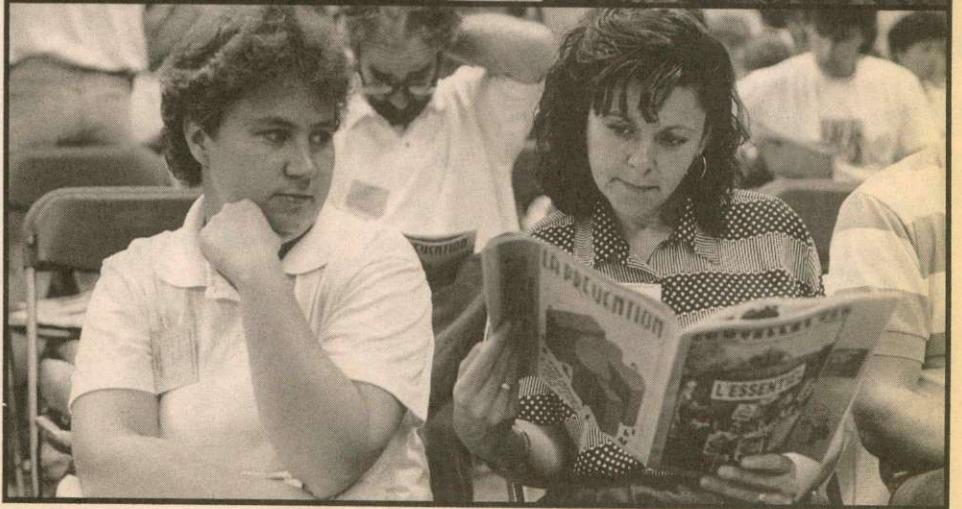


Les déléguées applaudissent les résultats du vote.

secteur public. Les prochains jours seront déterminants et permettront de vérifier pleinement le sérieux des déclarations faites à ce jour. La souplesse et la rigueur de la stratégie d'action syndicale et la capacité des quatre fédérations du secteur public CSN de s'ajuster aux impératifs de la négociation ont permis de ne pas se laisser dévier de l'objectif principal: négocier une convention collective satisfaisante pour l'ensemble des membres du secteur public CSN.

Il est clair que les travailleuses et les travailleurs du secteur public veulent obtenir le plus rapidement possible une bonne convention collective. Le gouvernement le sait aussi. La forte mobilisation des membres, malgré les mesures répressives prévues dans la Loi 160, a permis de mettre en place toutes les conditions pour atteindre ce but.

Dans les jours qui vont suivre, toutes les fédérations du secteur public évalueront à nouveau les moyens d'action nécessaires à l'appui de la négociation. Dans le cas de la FAS, les membres seront appelés à reconfirmer les mandats de grève générale illimitée d'ici le 5 octobre. Plus que jamais, les membres du secteur public CSN sont déterminés à se faire entendre pour leurs conditions de travail et des services publics améliorés.



Pour tromper l'ennui, en attendant que les membres de l'exécutif et du comité de négociation reviennent faire rapport, des choeurs improvisés mais gaillards y vont de quelques chansons de circonstance tandis que d'autres s'enrichissent l'esprit en lisant NOUVELLES CSN !!!!

Les choses sont plus claires

par Michel Rioux

« À bien des égards, les choses sont plus claires maintenant qu'elles ne l'étaient avant les élections », a déclaré le président Gérald Larose alors qu'il livrait à différents médias les commentaires de la centrale à la suite des élections générales tenues le 25 septembre.

« À l'aube d'un quatrième mandat à la tête de l'État québécois, M. Bourassa serait dû, à mon avis, pour faire sa marque du côté social, du côté de la législation du travail, des normes du travail », a-t-il ajouté.

Quant à la clarification qu'il dit percevoir dans les résultats, Gérald Larose estime qu'elle se situe à deux niveaux: au plan constitutionnel et à celui, davantage conjoncturel, du rapport de force global avec le gouvernement.

Ainsi, plus de quarante pour cent de l'électorat a voté pour un parti qui n'a pas craint, cette fois, d'afficher ses vraies couleurs en ce qui a trait à sa position constitutionnelle. Il y a là une ambiguïté qui a été levée, selon le président. De l'élection des quatre députés du Equality Party, Gérald Larose a déclaré qu'il la voyait d'un bon œil.

« Ce qui arrive est bon pour la démocratie. Les anglophones pourront s'estimer bien représentés au plan politique », a-t-il souligné. Ce qui ne manquera pas, toutefois, d'amener les francophones à saisir mieux la situation. « Il est possible que bien des yeux s'ouvrent quand les élus du Equality Party prendront la parole à l'Assemblée nationale pour y défendre leurs points de vue sur la question linguistique », pense le président de la CSN.

Le social

Ce dernier a interpellé le premier ministre Bourassa sur l'orientation à donner à son nouveau

mandat. « S'il veut passer à l'histoire, il devra se faire valoir du côté social », a soutenu Gérald Larose, soulignant que jusqu'à maintenant, M. Bourassa avait fait sa marque dans le domaine économique surtout, particulièrement en lançant de grands projets hydro-électriques et en assurant une gestion relativement bonne des finances publiques. « Mais du côté social, son bilan est plutôt maigre. C'est dans ce domaine qu'il devrait mettre à contribution ses capacités durant son mandat. »

C'est à la réforme du Code du travail, en particulier, qu'il fait allusion. « Il y a urgence à restaurer le droit à la syndicalisation en clarifiant les articles 45 et 46 du Code », affirme-t-il. « Cela exigera un certain courage politique, mais il est essentiel que ce soit fait. De même, il y a tout le champ des normes minimales qui doit être revu. Cela aussi, ce devrait être un défi pour M. Bourassa. »

La négociation

Par ailleurs, Gérald Larose soutient que le premier ministre ne peut pas s'autoriser du résultat des élections pour durcir sa position dans les négociations du secteur public.

À la question qu'il posait: « C'est moi ou les syndicats », le président estime que le résultat constitue un non-message. « Cette élection n'a pas renforcé le parti libéral; il ferait une erreur en voulant servir une bastonnade aux employés du secteur public en s'appuyant sur ce vote. » Il précisait aussi que dans le type de régime parlementaire que nous connaissons, c'est le premier ministre seul qui a le pouvoir de choisir la date du scrutin. « C'est lui qui a décidé de tenir une élection en plein sprint de négociation dans le secteur public », rappelle-t-il.

La qualité des débats

Dans ses commentaires, Gérald Larose n'a pas manqué de souligner l'arrivée de députés capables de soutenir des débats. Les Bourdon, Beaulne, Marois et Trudel devraient améliorer la qualité des débats à l'Assemblée nationale, à son avis. De plus, estime-t-il, l'arrivée de Jacques Parizeau est une « nette amélioration » par rapport à Guy Chevrette.

Gérald Larose était à la tête d'une délégation de la CSN lors d'une rencontre officielle avec le premier ministre Bourassa, le 10 novembre 1987.



«Il faut agir au plan politique pour restaurer l'article 45»

-Gérald Larose



Devant les délégué-es au congrès du Conseil central de Québec et en présence d'une cinquantaine de travailleuses et de travailleurs du Manoir Richelieu, le président Gérald Larose a exposé, le 26 sep-

tembre, les raisons pour lesquelles sera demandée la permission d'en appeler, auprès du Tribunal du travail, de la décision du Commissaire Robert Caron concernant le Manoir Richelieu.

«Nous estimons que le commissaire s'est complètement fourvoyé dans son appréciation de la preuve qui lui a été présentée au cours des auditions», a affirmé le président de la centrale en s'appuyant sur l'analyse faite par les conseillers juridiques de la CSN.

Ce dernier a rappelé qu'avec la décision rendue en décembre par la Cour suprême en lien avec l'article 45 du Code du travail, les situations doivent être appréciées en regard du droit civil. Or, le commissaire Caron n'en aurait nullement tenu compte, de là la nécessité de franchir cette étape du Tribunal du travail. On estime que d'ici décembre, le Tribunal devrait avoir tranché.

Le président, par ailleurs, a tenu à être clair. «Tant que nous avons la certitude de pouvoir restaurer les droits des travailleuses et des travailleurs du Manoir Richelieu, nous les assurons de notre appui, a-t-il affirmé. Le jour où nous aurions la conviction que ce n'est plus possible, nous le leur dirons très clairement et nous le dirons aussi au mouvement qui les a appuyés de façon exemplaire jusqu'à maintenant.» Ce dernier n'a

pas manqué de souligner la sérénité et la détermination de ces femmes et de ces hommes qui, à travers toutes les difficultés que l'on sait, n'en continuent pas moins de réclamer justice.

Selon Gérald Larose, si la décision du Tribunal devait être défavorable, l'heure serait venue de procéder au véritable bilan de cette lutte, même si, au plan juridique, il sera sans doute nécessaire de poursuivre le dossier pour tester la portée de la décision du juge Beetz. «Il faut être conscients de ces réalités, a-t-il rappelé. Dans le cas où la décision du Tribunal irait dans le sens de nos avancés, nous serions alors placés dans un tout autre contexte.»

Restaurer l'article 45

Cependant, quelle que soit l'issue de la lutte du Manoir Richelieu, le mouvement ne peut être à la remorque de décisions à venir dans ce conflit pour entreprendre dès maintenant une campagne au plan politique.

«Il faut absolument restaurer le sens et la portée de l'article 45; ce sont

les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs qui en dépendent», a soutenu le président devant le congrès du Conseil central de Québec. C'est l'ensemble du mouvement syndical, à son avis, qui est convié à participer à cet objectif. Du côté de la CSN, c'est au cours des prochaines semaines qu'un plan de campagne sera mis au point.

«On ne peut se permettre de dépendre longtemps des tribunaux civils pour apprécier toutes les situations qui découlent de l'interprétation de l'article 45», a soutenu Gérald Larose. C'est la voie politique qui doit en conséquence être privilégiée pour que soit restaurés, dans le sens que le législateur québécois leur avait donné il y a 25 ans, les articles 45 et 46 du Code du travail. «C'est la seule façon d'éviter que ne se produisent des dizaines d'injustices du genre de celle que doivent affronter depuis quatre ans les travailleuses et les travailleurs du Manoir Richelieu», a conclu le président de la CSN.

Michel Rioux

Du « papier robot » au journal personnalisé

Existe-t-il un seul secteur industriel, un seul type d'emploi qui, au cours des récentes années, n'a pas été touché, voire bouleversé, par d'importants changements technologiques? De la prolifération des ordinateurs, les «personnels» comme les plus gigantesques, jusqu'à celle des banques de données les plus diversifiées et des robots les plus sophistiqués, en passant par l'introduction de nouvelles machineries dix fois plus «performantes», les nou-

velles technologies, prévoient les experts, n'ont pas fini de nous surprendre et de nous déranger, loin de là! Et pas seulement dans la manière de faire notre épicerie ou de communiquer avec tante Jeanne à l'autre bout du pays, par courrier électronique...

Ainsi, dans les usines de papier du Québec, où les travailleurs se sont adaptés à d'importants changements dans les procédés de fabrication au cours des dernières années, on en anticipe encore d'autres, ainsi qu'une accélération de la modernisation des usines québécoises d'ici l'an 2,000. De là une des priorités, la sécurité d'emploi, que se sont fixés les délégués de tous les syndicats FTPF-CSN concernés par la prochaine ronde de négociations dans ce secteur, nous rapporte Henri Jalbert.

À l'autre bout de la «chaîne», là où le papier journal trouve sa raison d'être, s'opère également une révolution technologique fascinante, mais aussi inquiétante. Le très vaste monde des communications connaît en effet des mutations radicales dont on a encore peine à mesurer les impacts, notamment sur la qualité de l'information. Quand on dit qu'ils en sont rendus à envisager, pour le milieu des années 90, la production d'un quotidien fait sur mesure pour satisfaire les goûts et les besoins de chaque lecteur individuellement, c'est pour le moins impressionnant!

Une délégation de la Fédération nationale des communications de la CSN s'est récemment rendue à une exposition de l'American Newspaper Publishers Association, la plus importante foire technologique au monde dans le domaine, d'où elle a rapporté un fort intéressant dossier sur la question, dossier dont nous publions une partie avec l'aimable autorisation de *La Dépêche*, le magazine de la FNC. La deuxième partie de ce dossier dans notre prochaine édition.



Une modernisation à contrôler

par Henri Jalbert

Les usines de pâtes et papiers (fabrication de pâte, de papier-journal, de papiers fins, de papier hygiénique, etc) sont majoritairement implantées dans des villes de petite et moyenne importance: Crabtree, Kénogami, Alma, Jonquière, East Angus, Bromptonville, Clermont, etc. La vigueur économique de ces villes est donc très dépendante de tout ce qui «grouille» autour et dans les usines.

Au Québec, à intervalle régulier, la négociation collective dans ce secteur devient une affaire nationale, car toutes les conventions collectives sont échues à peu près au même moment. Les conventions actuelles sont échues entre avril et juin 1990.

Ces négociations se font usine par usine, compagnie par compagnie, mais inévitablement un «pattern de règlement» finit par être accepté par l'un ou l'autre des deux fédérations de travailleurs: la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF), affiliée à la CSN, ou le Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP), affilié à la FTQ, ce qui influence directement l'ensemble des négociations locales.

Un «pattern» indigestible

Le dernier règlement, littéralement imposé par la FTQ, comportait le «pattern» salarial suivant: 0.45\$ pour la première année; 0.25\$ pour la deuxième année; 4,5% pour la troisième année.

«Le monde, chez nous, n'a pas encore digéré l'histoire du 0.25\$ de la deuxième année qui nous a été imposé. Ils veulent un rattrapage, et on a l'intention de prendre les moyens pour faire le «pattern» et obtenir des augmentations qui tiennent véritablement compte des volontés exprimées par les travailleurs», de déclarer le vice-président (secteur usines) de la FTFP-CSN, Michel Boissonneault, un travailleur de l'usine Kruger de Bromptonville, dans l'Estrie.

Les représentants et représentantes des différents syndicats affiliés à la FTFP-CSN, qui comptent quelque 6000 membres dans le secteur usines (ouvriers de la production et employés de bureau) se sont d'ailleurs réunis à la mi-septembre pour faire le point sur les préparatifs de la prochaine négociation et une éventuelle harmonisation des demandes sur les principaux sujets: salaires, aménagement des «vacances pré-retraite», salaire garanti, assurances, santé-sécurité, ancienneté, pro-

gramme d'accès à l'égalité, évaluation des tâches dans les bureaux.

Sécurité d'emploi

La sécurité d'emploi sera également un des «points chauds» de la prochaine négociation. «Il faut se protéger dans les cas d'introduction de changements technologiques, mais aussi contre de possibles fermetures», de dire Michel Boissonneault.

En effet, avec la venue de modifications dans la capacité de production des usines et de l'industrie, les fermetures occasionnelles risquent d'être plus nombreuses. À ce titre, la Fédération recommande à l'ensemble des syndicats d'examiner attentivement une clause de salaire garanti (fonds de sécurité de revenu) comme il en existe déjà dans certains syndicats, dont celui de l'usine Consol de Port-Alfred, au Saguenay.

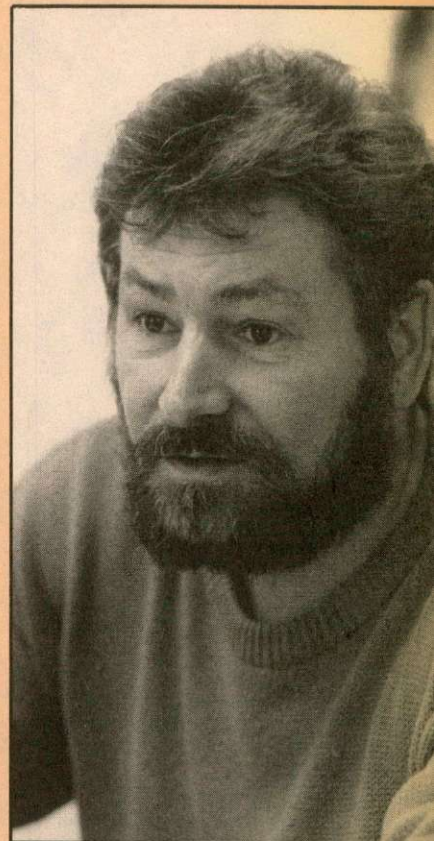
La clause 36.01 de la convention collective, à l'usine Consol de Port-Alfred, prévoit que:

1. L'employeur contribue au Fonds de sécurité du revenu la somme de 6\$ par mois par employé régulier.
2. L'employeur convient de donner assistance au syndicat si celui-ci veut enregistrer le Fonds pour le convertir en un régime de prestations supplémentaires d'assurance-chômage.
3. En plus, l'employeur verse une somme de \$5,000 par mois (ce montant tient lieu d'une augmentation des primes de réserve), et une somme de \$1,350 par mois (ce montant tient lieu d'une partie de l'ajustement consenti aux hommes de métier classe A).

Une industrie en évolution

Au cours des dernières années, il y a eu des changements importants concernant les procédés de fabrication. Plusieurs machines «fourdrinier» ont été remplacées par des machines à toiles jumelées. La capacité des machines s'est ainsi accrue considérablement.

Cependant, la modernisation s'est faite beaucoup moins vite au Québec que



Michel Boissonneault, travailleur chez Kruger, à Bromptonville.



Les délégués des usines de papiers CSN en réunion de préparation de la prochaine ronde de négociations.

dans les autres grandes régions du Canada. C'est ainsi que chez nous, seulement 53% des machines à papier journal sont de technologie moderne, comparativement à 62% dans l'ensemble du Canada, 78% dans les Maritimes et 80% en Colombie-Britannique.

Il est donc prévisible que le mouvement va s'accroître au Québec, et cela signifie que des machines seront modernisées et que d'autres cesseront toute activité à moins que d'autres sortes de papier soient fabriquées.

D'ailleurs, la firme Woodbridge Reed prévoit, d'ici 20 ans, une réduction importante du tonnage annuel de papier journal au Québec. Cette réduction serait faite soit par reconversion vers des produits plus spécialisés ou tout simplement par la cessation des opérations.

Au terme de ce processus, faut-il prévoir que le rôle traditionnel de l'industrie québécoise sera changé, passant de plus important fournisseur de papier journal standard à celui de plus important producteur de papier spécialisé? Déjà, dans plusieurs usines, entre autres à Clermont, Kénogami, Masson, Shawinigan et Grand-Mère, on a connu des changements qui vont en ce sens: ou bien des machines à grande capacité remplacent des petites machines dans la fabrication du papier journal standard ou spécialisé, ou bien des machines ont été fermées ou sont sur le point de l'être, en même temps qu'on a modifié la

production.

Deux autres facteurs menacent également l'emploi: l'arrivée du procédé thermo-mécanique qui, éventuellement, deviendra généralisé, ainsi que l'utilisation accrue d'automates et de la robotique dans les salles de finition.

Si l'on accepte la prévision de la firme Woodbridge Reed, ce sont 34 machines à papier journal qui seront soustraites de la production québécoise de papier journal standard ou peu spécialisé, d'ici l'an 2000. On peut alors estimer qu'au cas où dans la pire situation il n'y aurait à peu près pas de reconversion, au-delà de 1,500 travailleurs de la production et des métiers pourraient être directement affectés.

Les emplois de demain

Au cours des dernières années, la situation financière des compagnies s'est grandement améliorée. Les restructurations ont connu un niveau d'activité exceptionnel, permettant d'établir de plus grandes compagnies. Cependant, le pourcentage d'actifs contrôlés par des firmes d'origine étrangère a augmenté, nous ramenant à la situation qui existait il y a quinze ans. Par ailleurs, si le volume d'investissement a été important, il ne faut pas oublier qu'il y avait une urgence de moderniser l'industrie, et que cela s'est fait en grande partie grâce aux subventions des gouvernements, et dans plusieurs cas au détriment des emplois.

Les nouvelles technologies:

Fascinant ou inquiétant?

Par Paul-René Fortin

Notre siècle, on le sait, est dominé par les changements technologiques. Toutes les entreprises de communications, quelle que soit leur taille, sont vouées à suivre le mouvement. L'informatisation des médias, surtout les grands journaux, n'est plus seulement importante, elle est indispensable, voire inéluctable.

On connaît les capacités actuelles des «cerveaux-machines», mais on n'a encore rien vu. Les prochaines vagues de progrès techniques bouleverseront continuellement le marché des médias et, par conséquent, la façon de travailler de leurs artisans. Il faudra peut-être même revoir notre organisation syndicale afin de faciliter, entre autres, l'intégration des employés à statut précaire.

On n'a pas encore une idée précise de l'impact de toutes ces mutations sur la qualité de l'information, mais une chose est sûre: les journalistes auront à traiter

de plus en plus d'informations en de moins en moins de temps. Prendra-t-on la peine de relier ces données éparses entre elles dans des articles d'analyses afin de permettre au public de mieux comprendre la réalité. Si l'on se fie à la tendance actuelle, rien n'est moins sûr.

Plus que tout autre, les magnats des grandes chaînes de communications sont conscients des enjeux. C'est ce qui explique sans doute que ça bouge tant dans le milieu: alliances, fusions, ventes, fermetures, tant à l'échelle nationale qu'internationale, se succèdent à un rythme effréné.



Du nouveau sous le soleil

La concentration et les acquisitions, voire les méga-fusions d'entreprises de communication comme Time-Warner n'empêchent pas de nouvelles publications de naître pour répondre à toutes sortes de besoins spécifiques.

Le journal des sports de Washington D.C., qui paraît deux fois la semaine et qui tire à 100 000 exemplaires distribués gratuitement en est un exemple.

Il y a aussi cette entreprise de New York qui se spécialise dans la publication de journaux distribués aux participants de grands forums financiers internationaux comme celui du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale, etc. Le tirage se limite à quelque 15 000 exemplaires. Ses lecteurs sont premiers ministres, ministres des finances ou hauts fonctionnaires. Quelques ordinateurs, une poignée de pigistes et on plie bagages une fois la réunion terminée. Petits moyens, petit tirage mais gros revenus: 25 000 \$ US la page d'annonce !

La compagnie Harris a déjà fait breveter une architecture particulière de micro-processeur permettant un traitement plus efficace de l'information. Cette technologie pourrait permettre, entre autres, de couper le «cordon ombilical» entre ordinateurs et robots, ces derniers étant dotés d'une intelligence artificielle.

Moins pire aux États-Unis

D'autres journaux prennent des moyens pour freiner la voracité des grandes entreprises de communication. Au *Tribune* de Chicago, la part des actions détenues par les employés est passée de 1 à 10% pour contrer la prise de contrôle annoncée par le financier Robert Bass.

Bien que la concentration soit à l'ordre du jour, son niveau, aux États-Unis, est bien inférieur au nôtre: les 12 plus grands groupes ensemble ne contrôlent que 47 % du tirage total. De plus, selon la même étude de l'Université du Minnesota, s'il y avait, en 1986, 106 titres quotidiens de moins qu'en 1960, il y a 52 villes de plus desservies par un quotidien qu'en 1960, pour un total de 1513 villes.

Bref il y a de l'effervescence; une effervescence sur fond de véritable révolution technologique. À elle seule, la compagnie IBM a consacré à la recherche, l'an dernier, environ 5 milliards de dollars US. Ce montant représente près de 10 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Des puces avec une mémoire d'éléphant

En 1987, elle a mis au point une «puce» dotée d'une mémoire de 4 millions de bits (La revue *Time* du 3 juillet 1989 annonçait qu'un consortium formé d'IBM et de sept autres compagnies américaines unissaient leurs efforts pour commercialiser cette puce avant que les Japonais, avec Toshiba, n'en fassent autant).

Cette «puce» peut «lire» un livre de 400 pages en un quart de seconde. IBM travaille déjà à la mise au point d'une «puce» de 16 millions de bits et a entrepris la recherche pour en produire d'autres de 64 et même de 256 millions de bits.

Plus vite et moins cher

Depuis 1980, la rapidité de traitement des ordinateurs a doublé. Il en a été de même pour la capacité des mémoires. Conséquence pratique: les prix ont baissé. Une puissance de traitement d'un million d'instructions par seconde coûtait à la fin des années 70 environ 500 000 \$ US, aujourd'hui 500 \$! La compagnie Hewlett-Packard vient de s'entendre avec Samsung Electronics pour mettre sur le marché d'ici deux ans un poste de travail informatisé pour 5 000 \$ US. Le prix est actuellement de 20 à 25 000 \$ US.

Nous entrons, aux dires des experts, dans la «Fourth Wave Publishing».

Compatibilité et intégration

Cette quatrième vague sera caractérisée par l'intégration et la compatibilité des systèmes informatisés.

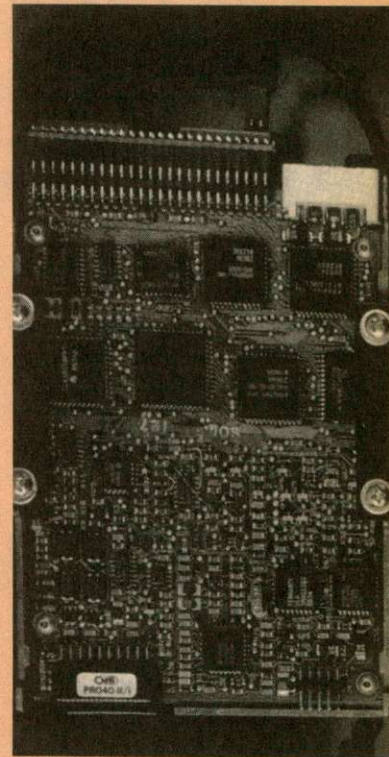
Essentiellement, l'avenir se trouve dans la création de logiciels qui permettent de relier les ordinateurs entre eux, quels que soient la marque ou le modèle. Concrètement, il n'y aura plus de barrière entre l'information contenue dans le système informatique éditorial et celui de la composition ou de la publicité ou de la comptabilité, du crédit, des comptes payables, du tirage, etc.

Nous avons visité, à la Nouvelle-Orléans, les kiosques de Software Consulting Services (SCS), de Systems Integrators Inc. (SII) et de Digital Technology International (DTI). Ces compagnies se spécialisent dans la mise en marché de logiciels d'intégration. Les logiciels de SCS équipent, entre autres, *La Presse* pour son service de mise en page publicitaire. Le *Journal de Montréal* est aussi client de SCS.

L'objectif ultime, dans les médias écrits, est d'automatiser toutes les étapes de production, d'un bout à l'autre de la chaîne de montage.

La publicité en mutation

Les progrès technologiques dans les journaux arrivent à un bon moment puisque la télévision n'est pas encore en mesure de répondre adéquatement aux nouveaux besoins des annonceurs. Ceux-ci veulent des marchés mieux ciblés, plus régionalisés, afin de maximiser l'impact de leur publicité. La prolifération des magnétoscopes qui permettent l'enregistrement d'émissions et le «zapping», n'aident pas non plus les télédiffuseurs à attirer les annonceurs. À cela s'ajoute la popularité croissante de la câblodistribution qui a pour effet de diluer les auditoires.





Les télécommunications dans les pattes

Les médias écrits ne sont quand même pas au bout de leurs peines puisque la technologie de la quatrième vague permet de fonder un journal à peu de frais. Aussi, l'industrie des télécommunications s'intéresse-t-elle de près au marché de l'information.

L'American Newspaper Publishers Association ne voit pas d'un bon oeil la concurrence que veulent lui livrer les compagnies de télécommunications, notamment celles qui exploitent le système Bell depuis la déréglementation de 1984, les Bell Operative Companies (BOC). Ces entreprises implantées en région, sont capables, on le devine, de desservir les marchés-cibles que les publicitaires veulent rejoindre.

En avril 1989, un projet de loi a été présenté au Congrès américain qui permettrait aux BOC de diffuser de l'information. Depuis, c'est la guerre entre l'ANPA et les BOC.

Une concurrence déloyale

D'après l'ANPA, les BOC, en diffusant de l'information sur leurs propres lignes téléphoniques, bénéficient d'un avantage concurrentiel injuste. Elles seraient même en conflit d'intérêts. Pour illustrer son point de vue, l'ANPA, lors d'audiences devant le Congrès américain, a accusé Bell South (l'une des BOC) de s'être traîné les pieds lors de l'installation du service d'information électronique mis en marché par le Atlanta Journal and Constitution sur le réseau de Bell South.

Frank Blethen, éditeur du Seattle Times, et responsable de ce dossier pour l'ANPA, a dit craindre que les BOC deviennent « le » système de distribution de l'information de demain, en raison du contrôle qu'elles exercent sur les réseaux téléphoniques, de leur santé financière, de leur capacité technologique, et du flot incessant de produits et services qu'elles mettent en marché. Si, ajoute-t-il, on les laisse entrer dans la publication électronique, c'est l'avenir même des journaux qui est menacé.

Chez nous

L'an dernier, *La Presse* a demandé au syndicat des journalistes l'autorisation d'utiliser les articles de ses membres pour alimenter ALEX, le système d'information électronique de Bell. Devant le peu de succès d'Alex, elle a retiré cette demande. Cet épisode laisse entrevoir de quoi pourrait être fait l'avenir.

Emploi

En raison des changements technologiques, rien ne dit que les agences de publicité ne pourront elles aussi posséder les équipements qui leur permettront d'envoyer directement au journal des annonces prêtes à imprimer. Cela pourrait créer certaines pressions négatives sur l'emploi.

Mais c'est à l'impression que l'on peut s'attendre aux plus grands changements dans l'emploi lorsqu'on aura terminé l'automatisation et installé des presses au laser. Ces presses permettront de produire des exemplaires de journaux véritablement personnalisés.

Le travail à domicile à grande échelle

L'organisation du travail subira forcément de grands changements. Avec les progrès technologiques qui se préparent aussi bien dans les journaux que dans les télécommunications, il est certain que le travail à domicile aura plus d'attrait. Ce que nous connaissons actuellement est à petite échelle. Imaginez la grande !

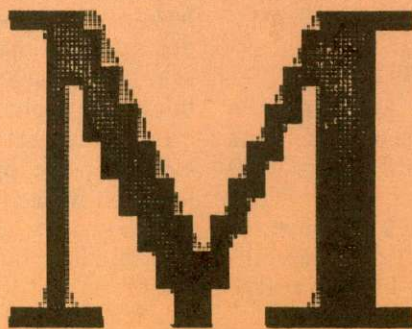
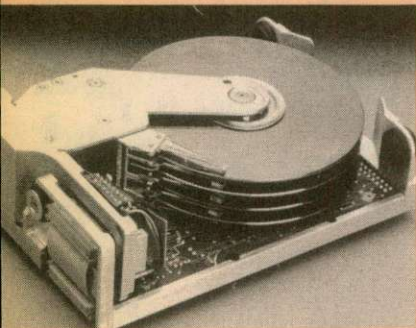
Les mentalités devront évoluer aussi bien du côté patronal que syndical. Imaginez-vous, un instant, seuls dans les locaux où vous êtes habituellement entourés de nombreux collègues. Il en restera toujours quelques-uns, les plus malchanceux (des cadres peut-être), pour recevoir le travail via l'ordinateur et pour coordonner les activités qui ne peuvent être effectuées de l'extérieur. Étrange sensation n'est-ce pas ?

Pour cette raison, il faudra trouver de nouvelles façons d'organiser le travail et de le superviser, bâtir de nouvelles relations de confiance qui ne reposeront plus sur le pouvoir et la crainte mais bien sur le sens des responsabilités. Il faudra revoir les horaires, la gestion du temps supplémentaire et des congés, etc.

Le travail sur demande

Il n'est pas sûr, en effet, que les employés auront à travailler pendant huit heures consécutives, jour après jour, au même endroit, toujours pour le même patron.

Cette nouvelle organisation du travail incitera l'employeur à faire appel davantage à des employés à statut précaire non plus seulement pour réduire le coût de la main-d'oeuvre mais aussi pour répondre aux nouveaux besoins d'un marché toujours plus exigeant.



Le journal sur mesure

Par Paul-René Fortin

Des cylindres de presse effaçables et réutilisables, brûlés au laser sont actuellement mis au point pour l'impression des journaux. Avec la pagination électronique pleine page et les disques laser effaçables, capables de stocker des éditions complètes, les entreprises de presse pourront désormais offrir, à leurs lecteurs, un produit véritablement personnalisé.

On s'attend à ce que les premières presses utilisant cette nouvelle technologie soient en service au milieu des années 90.

Le fonctionnement des presses

Sur le signal de l'ordinateur qui contrôlera l'opération, des sensibilisateurs entreront en contact avec le cylindre pour ensuite permettre au laser, utilisant l'information contenue sur les disques au laser, de brûler l'image de la page voulue et d'imprimer le nombre déterminé de copies.

À la fin du cycle d'impression, on efface le cylindre et on recommence le procédé pour une autre page. L'intervalle entre les cycles d'impression sera très court. Plus de négatifs de pages, plus de plaques. Non seulement économisera-t-on énormément sur les coûts de fonctionnement mais cette technologie permettra d'offrir aux lecteurs une variété quasi illimitée de produits.

Un produit adapté

Les entreprises de presse pourront offrir certaines sections standardisées, pour tous leurs lecteurs mais aussi, autant de sections spécifiques que la rédaction pourra en produire et le marché en absorber. Par exemple, la section A et B pour tout le monde et une section C différente pour chaque quartier ou chaque ville d'un territoire donné.

On envisage même, avec l'informatisation du tirage et de l'expédition, de pouvoir offrir au lecteur individuel la possibilité de s'abonner à une ou plusieurs sections portant sur un sujet précis. Par exemple, si je désire m'abonner à la section « monde du travail », je paie un surplus et je reçois mon journal avec les sections pour lesquelles je suis prêt à payer.

La distribution informatisée

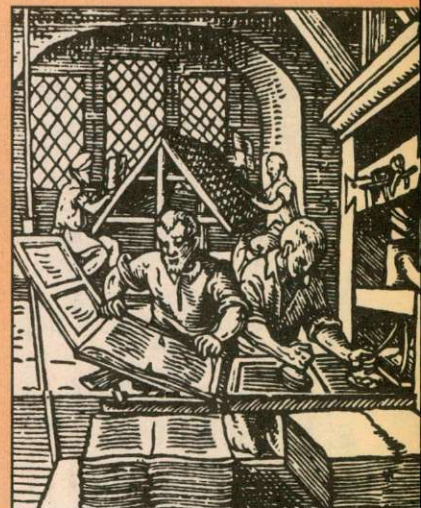
La réalisation technique ne pose pas de problème; les sections spéciales préparées d'avance sont gardées sur des immenses rouleaux à l'expédition. Lorsque mon journal, défilant sur le convoyeur, passe devant le rouleau qui contient ma section, celle-ci est insérée automatiquement dans

le journal avec mon adresse. Même les routes des porteurs seront placées en ordre ! Tout cela contrôlé par l'ordinateur.

Une technologie rentable

Et le prix de ces presses au laser ? Et bien, on pourra incorporer ces cylindres de presse et tout l'appareillage de sensibilisation sur le matériel existant.

Les entreprises de presse pourront aussi offrir à leurs annonceurs le marché mieux ciblé qu'ils souhaitent et aux lecteurs un produit mieux adapté à leurs besoins personnels. Plus d'entrées de fonds à chaque bout. Et voilà pour ceux qui pensent qu'hier ressemble à demain!



Congrès du Conseil central de Québec

Les deux cibles: chômage et pauvreté

Mener une lutte sans merci au chômage et à la pauvreté: telle est la pièce de résistance du rapport présenté par la présidente Nicole Madore au nom du comité exécutif du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Québec, aux quelque 300 délégués présents au Congrès de l'organisme la semaine dernière.

Les officiers des syndicats, qui représentent environ 35 000 travailleuses et travailleurs, ont étudié et adopté, durant cette semaine, des recommandations visant justement à combattre le chômage et l'appauvrissement des classes populaires dans la vaste région de Québec, notamment par le développement d'une politique de plein emploi.

Les solutions

Pour l'exécutif du conseil central, la création d'emplois bien rémunérés, de qualité et socialement utiles passe par l'action politique

non partisane, par une politique généralisée de la réduction du temps de travail, par l'accès à une formation professionnelle adéquate et par de plus grandes possibilités de se syndiquer pour les travailleurs.

Quant à l'appauvrissement, le conseil central entend combattre ce phénomène en s'attaquant plus particulièrement aux nombreux problèmes économiques et sociaux posés par le fait qu'un très grand nombre de personnes — on parle de 60% — arrivent à la retraite sans aucun autre fonds de pension que la Régie des rentes du Québec (RRQ) et les pensions de vieillesse du gouvernement fédéral. Aussi, le conseil central a l'intention de susciter la formation de comités de préretraités et retraités dans les syndicats locaux qui s'occuperaient d'assurer une meilleure préparation à la retraite.

Les membres de l'exécutif du conseil central croient

que les syndiqués pourraient atteindre leurs objectifs de plein emploi et de lutte à la pauvreté en investissant différents lieux décisionnels où, quotidiennement, sont votées des orientations qui touchent les travailleuses et les travailleurs dans leur vie. Aussi souhaitent-ils une plus grande intervention des syndiqués dans les cegeps, les Commissions de formation professionnelle, les commissions scolaires, les municipalités, les municipalités régionales de comtés, le réseau de l'éducation, les services de la santé et les universités.

Des exemples

Le conseil central soutient par ailleurs qu'une loi promulguant la réduction de la semaine régulière de travail de 40 heures à 35 heures permettrait la création d'emplois et améliorerait, en général, la vie familiale et sociale des travailleu-

ses et des travailleurs. Aussi a-t-il l'intention d'effectuer les démarches politiques qui s'imposent pour obtenir la réalisation de cette revendication.

La formation

Dans son rapport, l'exécutif reconnaît que le chômage actuel ne peut uniquement être attribué à un manque chronique d'emplois, mais provient aussi du fait que les personnes disponibles pour travailler n'ont pas toujours les qualifications requises. Aussi, il est de l'intention du Conseil central de participer activement à la Commission de formation professionnelle, qui a la responsabilité d'organiser et de planifier les programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Dans les régions

Dans les différentes régions qui composent le conseil central de Québec, on croit que les militants doivent mener une lutte pour éviter le dépeuplement causé par un manque d'emplois. Et pour s'appro-

Vickers

Le Devoir: un titre tendancieux et malicieux

Le président de la CSN Gerald Larose a vigoureusement nié l'information publiée en manchette le 28 septembre dans *Le Devoir* selon laquelle «La CSN a exigé \$250 000 pour sauver la Vickers».

En présence des représentants du syndicat et du président du Conseil central de Montréal Pierre Paquette, le président de la centrale a annoncé que le journal en question recevrait une mise en demeure exigeant une rétractation.

«Nous sommes en présence d'un titre tendancieux et malicieux qui, lorsque mis en perspective avec l'ensemble de l'article, et en particulier les pre-

mières lignes, où il est question de pot-de-vin, amène naturellement le lecteur à conclure d'une manière qui n'est pas conforme aux faits», a soutenu le président de la centrale.

En conférence de presse à Montréal, celui-ci s'est dit ulcéré par le traitement qui a été accordé à cette question par le quotidien montréalais.

«Si les allégations du *Devoir* étaient fondées, nous serions effectivement en présence de pratiques absolument condamnables, a-t-il affirmé. Mais après en avoir discuté à plusieurs reprises avec le syndicat depuis plusieurs jours, j'affirme que la version du *Devoir* travestit la réalité. Il est particulièrement grotesque de prétendre que des ouvriers qui tentent de négocier un minimum de libérations pour activités syndicales sont en train d'exiger un pot-de-vin.»

Gerald Larose a par ailleurs refusé de faire quelque déclaration que ce soit qui pourrait amener quicon-

que à conclure que le chantier de la Vickers fermait à cause d'une lutte intersyndicale. «Je n'alimenterai aucune rumeur qui viendrait nourrir pareille interprétation des faits», a-t-il dit.

Le président du Conseil central de Montréal, Pierre Paquette, lui aussi extrêmement choqué de la situation, a rappelé les efforts de son organisme pour assurer la survie économique de l'Est de Montréal. Le Conseil central, a-t-il dit, n'aurait jamais permis qu'un syndicat mette en péril les efforts de relance qui sont consentis dans l'est.

De son côté, le président du syndicat des ouvriers de la Vickers, Jean-Guy Beau-bien, a expliqué que dans la négociation avec l'acheteur éventuel Casteel, les membres qu'il représente tenaient à s'assurer que l'entente avec Marine industrie portant sur les payes de séparation serait respectée. De même, le syndicat tenait

à protéger ses membres dans le cas d'une transformation de la production.

Il a rappelé les efforts de son syndicat pour assurer la survie de la Vickers. «Nous avons accepté une série de concessions. Et quant aux chiffres lancés en manchette, ils touchent les libérations syndicales. À ce sujet, nous avons accepté la dernière offre de la compagnie, soit l'équivalent de 4 heures/jour de libération».

Le nombre de libérations a en effet considérablement varié selon les activités du chantier. C'est ainsi que les officiers libérés, de onze qu'ils étaient en 1985, ne sont plus aujourd'hui que six. C'est cette «banque» de libération que le syndicat tentait de négocier avec l'acheteur éventuel.

Le président de la CSN a déploré que *Le Devoir* prenne à son compte la version de Casteel et la présente comme un fait avéré.

cher de ce but, le conseil central met de l'avant la création d'entreprises publiques qui pourraient assumer certaines activités de développement lorsque l'entreprise privée s'y refuse. On pense en particulier au champ très vaste de la dépollution, de l'environnement et du recyclage.

Le rapport présenté au congrès laisse entendre qu'on pourrait politiquement exiger une contribution financière des entreprises qui tirent des profits importants de leurs activités régionales, et cela afin de constituer un fonds régional pour le développement de l'emploi.

La concertation

En plus des interventions politiques à différents paliers, le conseil central privilégie également la formation d'un groupe de travail composé des différents acteurs socio-économiques de la région (fonctionnaires, patrons, syndiqués et universitaires) pour analyser la situation existante et envisager des solutions concrètes et efficaces aux problèmes du chômage, de l'emploi et

de la pauvreté.

Le portrait

Si les statistiques établissent à 8% le taux officiel du chômage dans la grande région de Québec, il faut cependant préciser qu'elles décrivent très mal la réalité. Dans un étude réalisée dans le cadre de la préparation du «Forum sur l'emploi», en mai 1989, il a été démontré qu'une personne sur cinq, soit 20% des personnes aptes au travail, ne tirait pas le principal de son revenu de son travail.

Cette même étude a aussi pu établir la carte du chômage sur le grand territoire de Québec. Ainsi, on a observé que dans certaines régions où on retrouvait un taux de chômage élevé, les salaires étaient, eux, faibles. Et au contraire, où le taux de chômage était bas, on retrouvait des salaires élevés. Ainsi, dans le territoire des Etchemins et les Hautes terres de la Côte-du-sud, il y avait plus de 25% de sans-emploi. Dans Charlevoix, ce taux atteint 24%, alors que dans Portneuf il se chiffre à 14%. Pour les grands quartiers populaires de Québec,



Nicole Madore, présidente du Conseil central de Québec

St-Roch, St-Sauveur, une partie de Limoilou et une partie de St-Jean-Baptiste, le taux de sans-travail frise les 20%. Par contre, à Cap-Rouge, à St-Augustin, à Ste-Foy, dans les municipalités régionales de comtés des Chutes de la Chaudière, de la Haute-Ville de Québec, ainsi que pour la municipalité de Sillery le chômage était à moins de 3%.

Autres données intéressantes: parmi toutes les personnes sans-emploi, une sur deux a moins de trente ans.

Commentant l'orientation du rapport du comité exécutif, Nicole Madore a déclaré: «C'est là un bel exemple, à mon avis, que nous pouvons organiser la force syndicale pour qu'elle serve à d'autres dans notre grande communauté. Notre démarche politique, non partisane, je le répète, en est une qui veut regrouper des gens sans pouvoir pour que soit utilisée leur force afin d'améliorer notre quotidien et notre vie de travailleuse et de travailleur, syndiqués ou non».

Trois dans un

C'est dans une proportion de 85 % que les cols bleus de Ville d'Anjou ont ratifié la semaine dernière une entente de principe qui leur procure des améliorations fort intéressantes à leur contrat de travail.

La particularité de cette entente, c'est qu'elle permet de faire «d'une pierre, trois coups», en ce sens qu'elle permet le règlement des conventions collectives des cols blancs de la Ville, qui déterminaient une clause de réouverture sur les salaires pour 1990, ainsi que celle des 15 employées d'Anjou 80, la corporation municipale de développement domiciliaire. Au moment d'aller sous presse, ces derniers avaient d'ailleurs ratifié l'entente à l'unanimité. Le Conseil municipal était appelé à se prononcer à son tour ce 3 octobre.

Les gains enregistrés par

rapport à l'ancien contrat de travail sont nombreux et variés.

Ainsi, les parties sont convenues de mettre sur pied les mécanismes nécessaires à la récupération de travaux actuellement effectués en sous-traitance pour l'entretien des immeubles (arènes et bâtiments divers) et des parcs municipaux, ce qui laisse présager la création de nouveaux emplois à l'intérieur de l'unité de négociation. De plus, le plancher d'emploi, actuellement fixé à 60 travailleurs, passera à 64 dès la signature de la convention et à 66 en 1990. Ce qui, en comptant les employés temporaires, temps partiels, etc, porte le nombre de syndiqués à plus d'une centaine.

Ces temporaires n'ont d'ailleurs pas été oubliés, dans cette négociation: ils bénéficieront désormais d'une liste de rappel basée sur l'ancienneté et d'une

priorité d'embauche sur des candidats de l'extérieur lorsqu'un poste permanent sera disponible.

En ce qui regarde les salaires, l'augmentation pour 1989, avec pleine rétroactivité pour tous les employés réguliers, est de 4%, suivie d'une autre augmentation de 4,5% à compter du premier janvier 1990.

Le quantum de vacances a également été amélioré pour les travailleurs ayant 25 ans de service et plus, passant de cinq à six semaines par année.

Une originalité

Fait à signaler, le syndicat a obtenu une clause de congé sabbatique à traitement différé qui se distingue des autres par l'originalité suivante: les travailleurs auront le choix de différer le paiement des heures de travail effectuées en temps supplémentaire et des congés de maladie monnayables de

façon à alléger le coût du congé sabbatique.

Avantages sociaux

Souhaitons enfin des gains importants au chapitre des avantages sociaux. Le coût de ces gains est évalué à 1,8% de la masse salariale et sera entièrement assumé par l'employeur. Ainsi, les travailleurs pourront prendre une retraite anticipée dès que le total de leur âge et de leur nombre d'années de service atteindra le chiffre 85, avantage désormais assorti de prestations de rattachement avec le RRQ. Il a également été convenu que les surplus du régime devront servir à bonifier les rentes des participants.

Le syndicat a de plus obtenu un droit de regard sur l'assurance collective, laquelle couvrira désormais les frais d'acupuncture et de sage-femmes.

Le français au travail ça s'impose!

Comme nous l'avons déjà souligné lors d'une précédente chronique, les activités prévues au dossier francisation pour l'exercice 1989-90, ne manqueront pas. Il y en aura pour tout le monde, comme on dit.

Plusieurs sessions de formation sont inscrites au programme. Il s'agit de sessions offertes aux membres des syndicats affiliés, aux salarié-es ainsi qu'aux élus du mouvement. Toutes ces sessions se tiendront au Centre Fernand-Jolicoeur de Lanoraie. Vous êtes priés de vous y inscrire au service de la formation de la CSN (514)- 598-2224.

Les comités de francisation

La première session de formation s'adresse aux représentants des comités de francisation de la grande entreprise du secteur privé, comptant 100 employés-es et plus. Elle se tiendra les 19 et 20 octobre prochains.

Les travailleuses membres d'un comité de francisation de la grande entreprise des différents secteurs d'activités suivants sont invités à y participer en grand nombre: secteur commerce, papier et forêt, communications, services publics et construction.

Les communications, ça vous intéresse?

Les 1er et 3 novembre 1989, une session en communication orale et écrite est offerte aux salarié-es et militants de la centrale.

À la demande de la Fédération de la métallurgie, le service de formation a inscrit à son agenda une session de formation en francisation. Cette session, qui se tiendra le 27 et 28 novembre 1989, s'adresse à tous les membres de la fédération des secteurs produits chimiques, mines, fonderies de fer et autres secteurs connexes.

Les élus du mouvement sont conviés à participer à une première session en communication orale et écrite prévue à leur intention. Elle se tiendra le 1 et 2 février 1990. La deuxième aura lieu le 8 et 9 février.

Une autre session en communication orale et écrite aura lieu le 12 et 14 mars 1990. Elle s'adresse particulièrement aux salarié-es, militantes et militants.

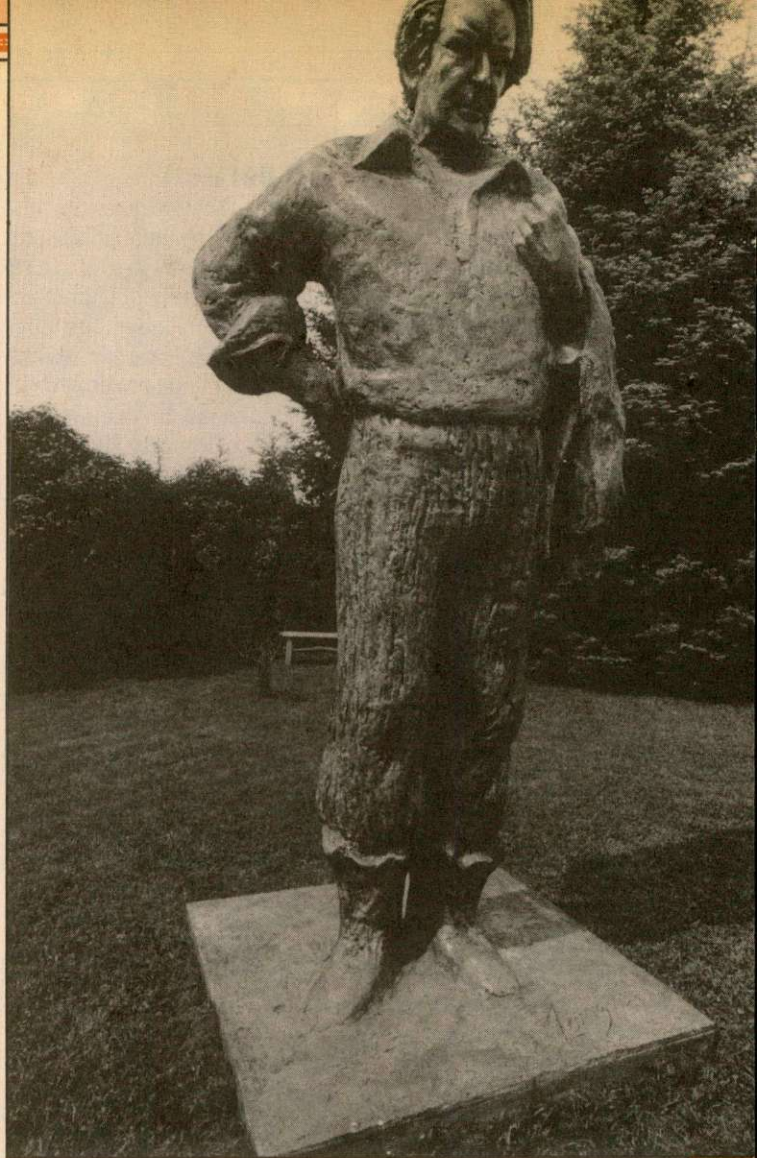
Ouf! Voilà pour les sessions de formation. D'autres activités sont prévues, bien sûr, en cours d'exercice, nous vous en glisserons quelques mots prochainement.

Colloque sur la francisation

L'Office de la langue française organise un colloque en francisation à l'intention des travailleuses et travailleurs de la région de Saguenay, du Lac St-Jean, de Chapais et de Chibougameau.

Ce colloque, dont le thème est «*La francisation, une responsabilité à partager*», se tiendra à Jonquière à l'hôtel Roussillon-Saguenay le 24 octobre 1989. Inscrivez-vous à l'Office de la langue française, 3885, boul. Harvey, Jonquière. Inscrivez-vous dès maintenant car pour assurer un déroulement efficace du colloque, l'Office a limité le nombre de participants.

Louis Blackburn



Un monument pour Félix

Le Mouvement national des Québécois (MNQ) est actuellement en campagne pour une levée de fonds en vue de faire couler dans le bronze une sculpture à la mémoire de Félix Leclerc. C'est le sculpteur Roger Langevin, de Mont-Laurier, qui a produit le modèle en plâtre dévoilé cet été à Montréal.

Les membres de la CSN connaissent bien ce sculpteur puisqu'il est l'auteur de l'oeuvre qu'on retrouve devant le siège social du mouvement à Montréal.

Une fois coulée dans le bronze, la sculpture de près de quatre mètres sera érigée au Parc Lafontaine, à Montréal. C'est un lieu à haute teneur symbolique puisque depuis plusieurs années, il constitue le point de départ de la plupart des grandes manifestations populaires, syndicales et nationalistes qui ont marqué l'histoire récente du Québec.

Le trésorier de la CSN, Léopold Beaulieu, représentait la centrale le 3 août dernier, quand fut dévoilé le modèle de Langevin. «Comme beaucoup de Québécois, je ressentais une dette de reconnaissance envers Félix pour les grands moments d'émotion que m'ont procurés si souvent sa voix, sa musique, ses textes poétiques et ceux plus engagés des derniers temps de sa vie», déclarait alors le sculpteur.

Le MNQ a sollicité la CSN et ses syndicats affiliés pour contribuer à cette oeuvre; les noms des organismes et des personnes qui participeront à la réalisation de la sculpture seront d'ailleurs déposés à l'intérieur de l'oeuvre, dans un coffret. Les contributions peuvent être émises par chèque à l'attention du MNQ-Félix Leclerc, 2207 rue Fullum, Montréal, H2K 3P1, ou encore en effectuant un dépôt à la Caisse populaire Place Desjardins, via une caisse populaire, au numéro de transit 30500 pour le compte du MNQ-Félix Leclerc, folio 51584.

Secteur hôtellerie Négociations en marche!

Une étape importante dans la préparation des négociations des conventions collectives de 45 syndicats représentant 11 000 employés du secteur hôtellerie a été franchie le 18 septembre, alors que quelque soixante délégué-es provenant de toutes les régions de la province ont adopté une plateforme commune de négociations.

Les délégué-es de ces syndicats affiliés à la Fédération du commerce de la CSN veulent profiter des prochaines négociations regroupées à l'échelle provinciale, en 1990, pour améliorer plusieurs aspects de leurs conventions: garanties d'heures de travail, frais de service, congés de maternité, congés de maladie, réduction de la semaine de travail et formation professionnelle. Les demandes relatives aux augmentations de salaires, au régime d'assurance collective et à la durée du contrat de travail seront élaborées en janvier prochain.

Garanties d'heures de travail

Les syndicats souhaitent obtenir une plus grande garantie d'heures de travail en obtenant un minimum de 8 heures par jour pour les salarié-es sans pourboire et un minimum de 6 heures par jour pour les salarié-es avec pourboire. De plus, les militants des syndicats revendiquent la demi-heure de repas payée et un nombre d'heures garanties pour chacune des périodes d'horaire de travail brisé.

Frais de service

Amorcée il y a plusieurs années par les syndicats de l'industrie hôtelière affiliés à la Fédération du commerce, la lutte pour que les employeurs reconnaissent que les frais de service et les pourboires font partie intégrante des salaires se poursuit. Aussi, les responsables

syndicaux exigent que les frais de service et les pourboires soient inclus dans les calculs déterminant les montants alloués pour les avantages sociaux (assurance collective, congés fériés, fonds de pension, vacances). Ils souhaitent aussi que les employeurs tiennent compte de ces frais pour le remboursement des salaires et les libérations syndicales.

Congés de maternité

Au chapitre des congés de maternité, les propositions de revendications visent à augmenter le nombre de jours payés, intégrer ce régime à celui de l'assurance chômage, et des absences autorisées pour des visites chez le médecin durant les heures de travail.



Les délégué-es provinciaux du secteur hôtellerie de la Fédération du commerce sont venus appuyer les syndiquées du secteur public se rendant manifester devant le «Temple de la négociation», rue Viger à Montréal.

Congé de maladie

Parmi les demandes visant à faciliter la prise des congés de maladie, notons celles fixant la banque de congés de maladie à 10 jours par année, le remboursement des congés non utilisés à la fin de l'année et la non obligation de se soumettre à l'examen d'un médecin choisi par l'employeur.

Réduction de la semaine de travail

Afin de favoriser la vie familiale et sociale de employé-es du secteur hôtellerie, les officiers des syndicats mettent de l'avant la réduction de la semaine de travail, sans perte de statut ni de droits.

Formation professionnelle

Pour éviter que les nouvelles façons de travailler et l'introduction de nouveaux appareils se traduisent par des mises à pied, les négociateurs envisagent de renforcer substantiellement les clauses de formation professionnelle. Parmi cinq demandes allant dans ce sens, il y en a une visant à établir, conjointement avec les employeurs, un plan de formation professionnelle, et une autre stipulant que le salaire régulier devra être versé durant la période de formation.

Des gains

Si c'est la première fois qu'on assiste à une négociation regroupée à l'échelle de

Maria Noces d'argent

Au Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs, à Maria, en Gaspésie, les travailleuses et les travailleurs ont réaffirmé leur adhésion à la CSN par un vote secret de 136 à 102, vote tenu sous l'égide d'un représentant du ministère du Travail le 27 septembre suite à une décision du commissaire du travail Pierre Lachapelle le 27 août dernier. Des 256 personnes habilitées à voter, 241 ont exercé leur droit.

Linda Savoie, vice-présidente du syndicat, a déclaré à NOUVELLES-CSN que «l'exécutif souhaite le ralliement de ceux qui désiraient une affiliation à la CEQ et que, tous ensemble, les 350 membres du syndicat (les infirmières auxiliaires n'étaient pas visées par le maraudage) consacrent leurs énergies à l'obtention d'une bonne convention collective».

Rappelons que ce syndicat a participé aux cinq jours de grève générale de la Fédération des affaires sociales, du 14 au 19 septembre. Coïncidence significative: le 31 août, le syndicat se prononçait par référendum pour la grève: le résultat était de 136 pour et 24 contre.

«On va pouvoir enfin fêter les vingt-cinq ans de notre syndicat CSN», de conclure Linda Savoie. Le syndicat a été accrédité en août 1964.

Spina-bifida: colloque

L'Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec organise un colloque sur l'intégration scolaire, au niveau primaire, des enfants souffrant de cette maladie. L'événement aura lieu le 23 novembre prochain, au Holiday Inn de Longueuil. Renseignements: 340-9019.

La DGB à l'heure de l'austérité

par Clément Trudel*



austérité a fini par atteindre la puissante DGB, ou Confédération des syndicats allemands, et ses quelque 7,5 millions d'adhérents. Économies décrétées pour le personnel: 180 licenciements. Jusqu'à tout récemment, la permanence de Düsseldorf comptait sur 300 permanents et les multiples «bureaux de cercle» et offices dans les Lander mobilisaient 1700 autres collaborateurs de la DGB. Selon l'agence de presse IN (Inter Naciones), la DGB en serait réduite à fermer le tiers de ses 215 cercles saupoudrés sur le territoire.

Les plus sévères parlent de la rançon de 40 ans d'immobilisme. Le tassement de l'influence du syndicalisme allemand est dû, selon René Lasserre, du CNRS (Revue d'Allemagne, tome XX, no 1 & 2, 1988), à la désindustrialisation, à la rationalisation technique (ce qui signifie moins d'ouvriers) et aux difficultés de recrutement dans les secteurs en expansion. Un sondage de 1986 indiquait que le quart des personnes actives en RFA s'écartaient de la situation «normale» (emploi à plein temps, pour une durée indéterminée) et qu'un dixième des travailleurs à temps partiel étaient

«sur appel». Lasserre concède que l'audience des syndicats allemands se maintient à «un niveau très élevé» (41,5 % en 1987) et que les difficultés des syndicats allemands sont «sans aucune commune mesure avec l'hémorragie inquiétante que connaît le syndicalisme français». Mais il y a en RFA une progression plutôt lente du taux de syndicalisation des femmes et l'on note que les jeunes y sont moins présents. Explique en partie ce recul relatif de la puissante DGB: un certain «déphasage» de l'idéologie et des valeurs, déphasage que serait venu accentuer le demi-échec de la bataille pour la cogestion, principal cheval de bataille de la DGB durant plusieurs années. En somme, l'ambivalence de la DGB aurait été de protéger les acquis des mieux lotis, de se crispier sans prendre en compte les détenteurs d'emplois précaires ni les exclus.

Le président de la DGB depuis 1982, Ernst Breit (65 ans), est issu du service des postes. On peut le classer parmi les tenants d'un «espace social Europe» en prévision du vaste marché intérieur euro-

péen de 1993 qui ne devrait pas être qu'un «espace économique»: «il s'agira... d'équilibrer les revendications juridiques des salariés et les intérêts de l'industrie», soutient Breit, qui doit en quelque sorte gérer les contre-coups des deux chocs pétroliers et des mutations industrielles que connaît son pays. On sait l'énergie qu'a déployée la DGB dans la bataille pour obtenir la semaine de 35 heures: conflits de 1978 mais, surtout, le dur printemps de 1984, dans

vail (en 1986, pour 1000 personnes employées, il y eut un jour de grève en RFA, comparativement à 34 en France... et à 314 en Italie).

La DGB, dont le syndicat Mines et énergie repose sur 50% de retraités, aura-t-elle la souplesse voulue pour se mesurer aux défis, en pleine austérité? Pour l'instant, l'image de bastion imprenable que projetait la DGB est atteinte mais il ne faut pas minimiser la réserve de solutions que peuvent engranger ces



les industries des métaux. 1984 est une année où 5,4 millions de journées de travail sont perdues pour fait de grève ou de lock-out mais l'on peut dire que la RFA est ordinairement moins agitée sur la scène du tra-

syndicalistes dont la rhétorique est habituellement empreinte d'appels au dialogue social.

* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.



Les mineurs de la Pittson lors d'un rassemblement, en juillet dernier.

ÉTATS-UNIS

La guerre, vous dis-je!

Nous faisons état, en début d'été (NOUVELLES CSN #291), d'une grève déclenchée dans les mines de charbon des États-Unis. Les mois ont passé. Et la lutte, là-bas, se poursuit. Cruelle. Implacable. La pire, dit-on, depuis la crise des années 30.

Des patrons comme les autres

Rappelons les faits. Le 5 avril, 1 990 mineurs de la Pittson, premier exportateur de charbon du pays, déclenchaient une grève qui devait frapper 17 sites d'exploitation dans les états du Kentucky, de Virginie et de West Virginia. Sans contrat de travail depuis février 1988, soumis à une offensive sans précédent, les travailleurs recouraient à leur arme ultime. Offensive patronale: l'expression, ici, n'est pas trop forte. La compagnie, au fil des ans, avait mis à pied 4 000 de ses 6 000 employés syndiqués pour transférer sa production dans des mines privées d'unions. Et puis, il y avait eu ces coupures brutales d'allo-

cations aux quelque 1 500 veuves de mineurs, retraités, accidentés du travail, retraités décidés unilatéralement par les jeunes loups de la Pittson. En fait, les mineurs étaient conscients de l'énorme partie de poker qui jouait leur destin; la Pittson s'était retirée du groupe national de négociation du secteur minier, la «Bituminous Coal Operator Associates» pour mieux se consacrer à une mission latente depuis toujours: briser le syndicalisme minier.

Une stratégie lacunaire

En amenant les mineurs à débrayer, la Pittson misait sur une évaluation quelque peu optimiste. On était, d'une part, convaincu qu'environ 4 090 des syndiqués franchiraient les piquets de grève pour oeuvrer à une production «scab». Erreur grossière: pas un seul syndiqué ne trahit ses camarades. La Pittson considérait également impossible que les travailleurs miniers étrangers au conflit lancent un vaste mouvement de solidarité. Les attaques anti-syndicales à la Continental Airlines, et la désaccréditation syndicale suivie du

congédiement massif des contrôleurs aériens, constituaient, croyait-on, des leçons magistrales administrées au mouvement ouvrier dans les années 80. Mais là aussi, on se trompa quelque peu. Quelque 40 000

mineurs dans onze états déclenchèrent des mouvements de grève illégaux qui occasionnèrent des pertes évaluées à des centaines de milliers de dollars par jour aux compagnies touchées. Pittson décida alors de miser sur une production scab avec comme atout majeur la répression.

La répression et la résistance

Il fut un temps, dans les années 40, où la United Mines Workers of America (UMWA), forte de 500 000 membres et sous la direction de John L. Lewis, pouvait faire mettre le patronat à genoux. Mais aujourd'hui, cette union centenaire ne compte que 65 000 membres. Il faut donc adapter la stratégie à la tradition de lutte mais aussi à la conjoncture. Au début du conflit, on misa sur des actions de masse non violentes: barrages humains pour empêcher l'entrée des scabs, occupation pacifique des locaux de la Pittson par les épouses des grévistes. La répression frappa brutalement. Le 13 avril, le juge Donald McGlothen émettait une injonction qui limitait à 15 piqueteurs le nombre des grévistes sur les sites de production. Le lendemain, 500 mineurs vio-

laient l'injonction et quelque 130 étaient emprisonnés. L'escalade était amorcée. La Pittson recruta des scabs dans les états environnants et embaucha des fiers-à-bras par le biais de magazines spécialisés dans le recensement de mercenaires. La garde nationale et les polices locales multiplient depuis lors les interventions brutales. Des camions ont foncé sur des grévistes; on déplore des blessés. Des coups de feu ont été tirés contre les scabs, des bombes ont explosé, des installations ont été saccagées. Jusqu'à présent, 2 500 grévistes et sympathisants ont été arrêtés. Les amendes pleuvent: quelque 7 millions \$ à la mi-septembre. Mais les grévistes tiennent bon: beaucoup portent des tenues de camouflage d'armée («*On est en guerre*», disent-ils.), l'organisation fonctionne rondement, partout on bloque les routes, on sabote. La production de la Pittson n'atteindrait que 35% de son rythme normal. Les compagnies d'électricité, grandes consommatrices de charbon, prédisent que les coûts vont s'accroître. Richard L. Trumka, leader de la UMWA, 40 ans, diplômé en droit, mais aussi ancien mineur qui manqua crever au fond d'un puits de mine, déclara le mois dernier au *New York Times*: «*Les gens se demandent combien de temps nous pourrions tenir. La réponse, une journée de plus que la Pittson!*» Tous ont en mémoire que leurs pères, 10 000 en tout, se battirent en 1921 à Blair Mountain, West Virginia, contre la Garde nationale. Il y eut des dizaines de morts.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Il faut tuer les brebis galeuses

Si jamais vous n'en étiez pas convaincus, le dernier conflit du secteur public vous aura démontré, une fois de plus, comment notre presse est uniforme.

Un uniforme de croisade, d'ailleurs. Règle générale, c'était, chez les éditorialistes, à qui crierait le plus de noms aux grévistes. Notamment à l'endroit des travailleurs et travailleuses des hôpitaux.

Une fois de plus, les médias découvraient le

merveilleux monde des hôpitaux et autres institutions où sont habituellement parqués malades et vieillards. La télévision nous a matraqués de scènes pénibles.

Tout cela était bien triste. Et nul doute que les grèves ajoutaient au climat souvent malsain et déjà «insécure» de ces endroits. D'autant plus que journalistes et directeurs d'institutions, ces derniers surtout, ne faisaient rien pour l'alléger.

C'était, d'ailleurs, révélateur de constater que certains directeurs se faisaient rassurants, affirmaient que tout allait bien, tandis que d'autres prédisaient la catastrophe.

Il y avait là, sûrement, matière à s'interroger sur une des causes du malaise, l'administration locale elle-même dans certains cas. À ma connaissance, aucun média ne l'a fait.

Au départ, à leurs yeux, la grève était illégale, inacceptable, voire criminelle. De la même manière que l'on parle de meurtres et de vols. À peu près aucun analyste n'a cru bon d'expliquer en quoi consiste la loi sur les services essentiels et jusqu'à quel point on n'en

respectait pas l'esprit.

C'est qu'au départ, quelles que soient les circonstances, et quelque respect que l'on puisse avoir pour une loi où il suffit qu'une partie s'entête pour que tout bloque, c'est qu'au départ, toute grève dans le secteur public, surtout dans les hôpitaux, est impensable pour les médias.

La preuve, c'est que la première réaction a été, une fois de plus, de réclamer qu'on l'interdise à jamais.

Un seul, Michel Roy, le chroniqueur maison de *Unimédia*, a expliqué qu'on ne peut le faire sans accorder en même temps aux syndicats visés des avantages qui compenseraient. Entre autres, notait-il, les meilleurs acquis négociés par les autres syndicats.

Mais il affirmait dès le début de son billet que ses confrères journalistes «étaient indignés avec raison par les grèves illégales, illégitimes et agressives de la FAS».

Et voilà: s'étant rangé également parmi les «honnêtes hommes», il pouvait ensuite retrouver ses esprits et tenter d'apporter des nuances et de ramener un peu d'intelligence dans le débat.

Aucun effort, nulle part, pour tenter d'expliquer les causes du malaise. Car, enfin..., personne ne fait la grève pour son plaisir. Même pas les journalistes, quand ils se privent de travail—et, par le fait même, le public d'information—durant près d'un an, comme ce fut le cas jadis à *La Presse* et au *Soleil*.

La crise passée, si les médias sont honnêtes, ils devront retourner sur les lieux et nous dire ce qui se passe dans les hôpitaux et autres centres

quand «tout va bien». C'est-à-dire quand le personnel occupe les quarts, les tiers et autres morceaux de postes qui sont le lot d'une bonne partie d'entre eux.

On se rendrait peut-être alors compte que «l'horreur» est quotidienne et que s'il y a tant de gens qui attendent des interventions importantes lors des conflits, c'est que les listes sont longues en période normale.

Derniers commentaires encore plus bébêtes, si c'était possible: les travailleurs et travailleuses du secteur public ont détourné la campagne électorale. Ils ont «volé» l'élection, selon un Pierre Vennat de *La Presse*.

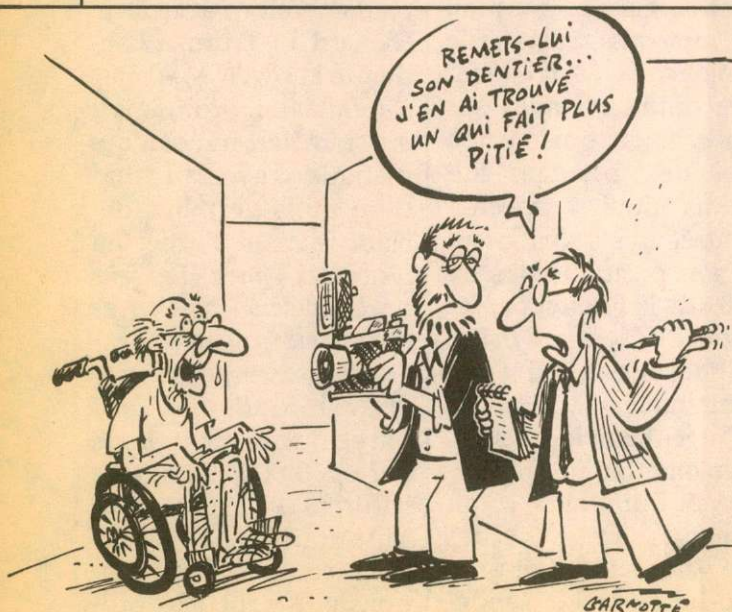
De la même manière que les citoyens qui ne voulaient pas qu'on se débarrasse des BPC dans leur région ou qui ne trouvaient pas drôle de voir leurs bébés empoisonnés au plomb par négligence des responsables de leur environnement.

Ou - on ne l'a pas écrit parce que c'est trop marginal - comme ces Amérindiens qui ont fermé une route d'accès pour empêcher des entrepreneurs de raser leur territoire de chasse et amener le ministre responsable à venir en discuter.

Comme s'il n'était pas normal, durant une campagne électorale, que des hommes politiques soient confrontés à leur propre turpitude.

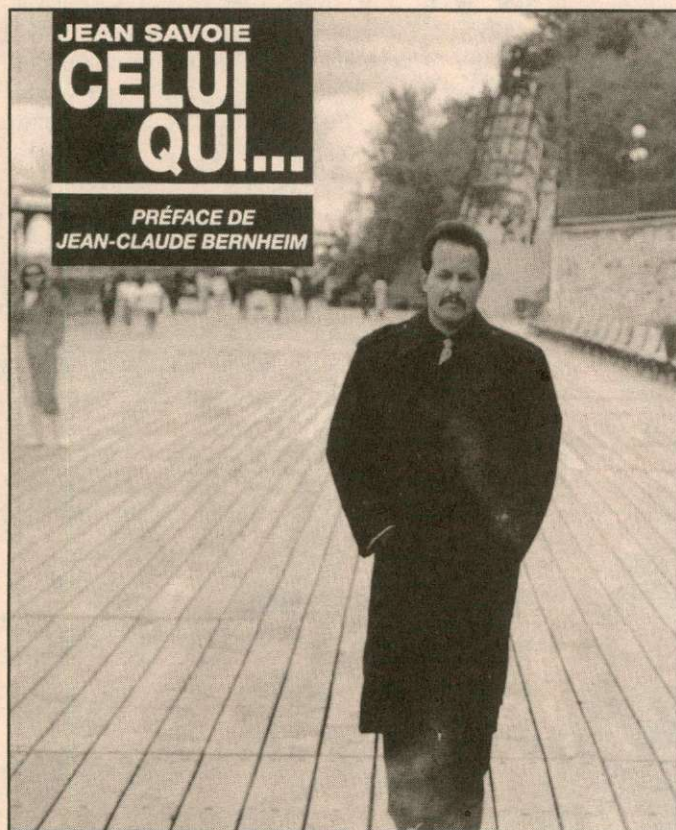
Il fallait, par ailleurs, être culotté pour regretter cet état de choses—tant de problèmes qui refont surface—et recommander aux citoyens de voter pour le Parti libéral pour sa bonne gestion du quotidien.

C'est pourtant ce qu'a fait *Le Soleil*.





Une humaine description de l'inhumain



Savoie, Jean, *Celui qui*, Éditions du Méridien (514-932-9037), \$15.95, 258p.

Individu modeste, dont l'enfance et la jeunesse ressemblent à celles de beaucoup d'orphelins, Jean Savoie ressent cruelle-

ment l'abandon de ses parents. L'obsession de retourner dans sa famille pour vivre avec son frère et ses soeurs ne le quitte guère. Mais chacune de ses tentatives se solde par un échec. Échec qui est finalement son lot pendant plusieurs années.

Concrètement, cela s'est traduit par un manque d'instruction, par l'émergence d'une délinquance classique et par l'attrait des drogues. En deux mots, rien de bien original. Le résultat, lui non plus, n'est pas très original: la prison.

La prison est un lieu qui suscite la curiosité, tout en créant un sentiment de crainte et de peur. L'inconnu est propice aux préjugés et aux rumeurs. La prison n'est pas exempte.

Jean Savoie a traversé cette douloureuse expérience sans rancune ni complaisance, mais avec le désir de rendre compte honnêtement de ces années qui l'ont, lentement mais inéluctablement, conduit en enfer. Le résultat: un livre.

Celui qui a écrit ces lignes avec tant de poésie et de sensibilité étonne, tant par son talent littéraire que par son souci de relater dans le moindre détail les espaces de

beauté qu'il a su trouver dans ce monde infernal qu'est la prison. Pour relater l'innommable, il utilise des mots simples, mais percutants.

Il ne s'agit pas d'un réquisitoire, mais d'une humaine description de l'inhumain. Ce livre vaut dix commissions d'enquête dont le mandat serait de déterminer comment un jeune enfant peut passer d'une enfance malheureuse à une adolescence délinquante qui le mènera à coup sûr en prison.

Jean Savoie lancera son volume intitulé *Celui qui...*, édité par les éditions du Méridien, le mardi 10 octobre de 17h à 19h dans les locaux de l'Office des Droits des Détenu-es, au 2120 Sherbrooke, est (à deux pas de la CSN), bureau 215. Vous êtes toutes et tous cordialement invités.

Jean Claude Bernheim,
coordonnateur de
l'ODD

«Le groupe **The Band** a créé... une des plus pures, des plus honnêtes et des plus célestes musiques que l'être humain ne connaîtra jamais».

-Rob Bowman.

Une vingtaine d'années après l'enregistrement de leur premier microsillon, «*Music from Big Pink*», et 13 ans après son démembrement, je voue à **The Band** à peu près la même admiration que lui porte le journaliste et musicologue **Rob Bowman**, auteur du dépliant qui accompagne l'album compilation intitulé «*The Band - To Kingdom Come - The Definitive Collection*».

Depuis leurs débuts, en 1960, avec le rocker **Ronnie Hawkins**, jusqu'au concert d'adieu de l'Action de grâces de 1976, à San Francisco, en passant par les deux à trois années où ils ont accompagné **Bob Dylan**, les membres de **The Band** ont signé des musiques et des textes tout autant allégoriques, complexes, populaires, que simples et versatiles. Des chansons et des musiques enracinées dans la culture nord-américaine.

Des canadiens

Formé de quatre Canadiens originaires de l'Ontario, **Robbie Robertson** (guitare et voix), **Rick Danko** (basse, guitare, mandoline et voix), **Richard Manuel** (piano et voix), **Garth Hudson** (accordéon, orgue, saxophones et voix) et d'un Américain natif de l'Arkansas, **Levon Helm**, **The Band** avait l'âme et l'esprit d'un authentique groupe du sud des États-Unis.

Ame et esprit que l'on retrouvait autant dans la musique elle-même que dans les thèmes abordés par le groupe. Je pense particulièrement à «*The Night They Drove Old Dixie Down*» et «*Life Is A Carnival*». Ajoutons, et c'est significatif, qu'à la fin de l'année 1975, **The Band** enregistrerait un album au titre on ne peut plus évocateur et qui illustre bien leur attraction pour le sud des États-Unis et leurs origines canadiennes: «*Northern Lights - Southern Cross*». Cette symbiose avec la culture américaine devait d'ailleurs atteindre son point culminant lors de la réalisation du film «*The Last Waltz*», du cinéaste **Martin Scorsese** («*Taxi Driver*» - «*La dernière tentation du Christ*»), film portant sur la séparation de **The Band** et le concert d'adieu. Pour les besoins du film, le groupe s'est présenté en studio pour enregistrer «*Evangeline*», avec la merveilleuse chanteuse de country **Emmylou Harris**.

The Band

La marque de Dylan

À cette attirance pour le sud des U.S.A, qui provenait possiblement de leur enfance passée à écouter les stations de radio américaines à proximité de la frontière canadienne, et notamment celles de Cleveland, Ohio, à cette attirance donc, il faut ajouter celle, indéniable, de **Bob Dylan**, qui, selon **Rob Bowman**, a marqué le style d'écriture du groupe et plus particulièrement celui de **Robbie Robertson**. Après ces années avec **Dylan**, **The Band** a intégré des histoires personnelles et populaires et des fables plus allégoriques, voire religieuses (recherche de l'absolu et de la paix, opposition bien/mal, etc...)

La compilation

«*The Band - To Kingdom Come - The Definitive Collection*» est un album compilation qui rend tout simplement justice à l'oeuvre de **The Band**, qui compte neuf enregistrements.

En plus des pièces qui ont révélé ce groupe, soit «*Long Black Veil*», «*Chest Fever*», «*The Weight*» (qui fait partie de la bande sonore du film «*Easy Rider*»), «*Up On A Cripple Creek*», «*Rag Mama Rag*», «*The Night They Drove Old Dixie Down*» et «*Stage Fright*», en plus de toutes ces pièces, donc, l'album compilation comprend une foule de surprises et de chansons on ne peut plus belles et intéressantes. L'album ouvre avec une version live de rock n' roll de **Chuck Berry**, «*Back to Memphis*».

The Band y va d'une très jolie version de «*I Shall Be Released*», de **Bob Dylan**, ainsi que d'une interprétation charmante et un tantinet européen, grâce à l'accordéon, de «*When I Pain My Masterpiece*», de **Dylan** également.

On ne peut passer sous silence «*King Harvest (Has Surely Come)*», une chanson qui traite de la dichotomie campagne versus la ville, ainsi que des émotions et des pensées d'un militant syndical qui, tout en reconnaissant le bien-fondé du syndicalisme, doit effectuer une grève en des temps difficiles de sécheresse.

À écouter également, «*Daniel And The Scared Harp*», «*The River Hymn*», vaguement écologistes, «*It Makes No Difference*», «*Ophelia*», «*Acadian Driftwood*», sur la déportation des Acadiens du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, en 1755, vers la Louisiane, et, enfin, un classique de la musique country, «*Mystery Train*».

Au total, 31 pièces et un dépliant des plus intéressants sur la carrière d'un groupe qui, après 16 ans de route, a sa place au royaume des grands de la musique populaire et rock.

C'est sur étiquette Capitol.

Carrière et discographie

Avec le rocker **Ronnie Hawkins**: 1960-1964.

Sur la route: 1964-1965.

Avec **Dylan**: 1965-1968.

Disques:

«*Music From Big Pink*»: 1968.

«*The Band*»: 1969.

«*Stage Fright*»: Septembre 1970.

«*Cahoots*»: Octobre 1971.

«*Rock Of Ages*» (Album Live): Jour de l'an 1972.

«*Moondog Matinee*» (Des hits de rhythm and blues): automne 1973.

«*Northern Lights - Southern Cross*»: 1975.

«*Islands*»: 1975-1976.

«*The Last Waltz*» (Concert d'adieu de 1976): avril 1978.

Disques avec **Dylan**:

«*Planet waves*», 1974.

«*Before the flood*», 1974.



Michel Crête

Les vices du système, les malheurs de la vertu

« ..et le seul ministre du gouvernement Bourassa à perdre ses élections est Guy Rivard, le père de la loi 178, battu par 101 voix dans son comté de Rosemont, dans l'est de Montréal. Quel symbole! »

C'est ce que Bernard Derome aurait pu déclarer lundi soir en fermant l'émission sur les élections. Mais voilà: les effets conjugués des vices du système électoral et du hasard, qu'on a aidé dans certains milieux, ont rendu cette annonce impossible.

Déjà que le hasard, règle générale, sert bien les intérêts des plus forts. Si, en plus, on se met à l'aider, Dieu seul sait ce qui peut advenir.

Les vices du système sont connus. Il n'y a pas d'avenir en dehors des grands partis, à moins que ne soient introduits des

éléments de représentation proportionnelle. Les distorsions provoquées par le mode de scrutin - uninominal à un seul tour - sont régulièrement l'objet de savantes analyses, sur lesquelles travaillent avec ardeur de savants politicologues. Les aberrations qui résultent parfois de cet exercice démocratique que constituent quand même les élections sont elles aussi dénoncées par les démocrates, toutes tendances confondues.

Pourtant, tout cela n'a jamais fait un pli sur la vessie des partis d'ici. Ceux qui sont au pouvoir comme ceux qui aspirent à y revenir par le même chemin.

Quelques données. Avec 49,9% des voix, les libéraux raflent 73,6% des sièges à l'Assemblée nationale; avec 40,2% des voix, le PQ en obtient 23,2%; avec 3,7%, le Equality Party recueille 3,2% des sièges et le Parti vert rien avec 2%. On confine

déjà à l'absurde avec ces seuls chiffres.

Les vices du système? Les malheurs de la vertu?

On est plusieurs à penser qu'il aurait sans doute été bon que le Parti libéral se retrouve le plus possible affaibli le soir des élections. C'était une ligne stratégique facile à comprendre dans les circonstances. Bourassa ne s'est pas renforcé; il aurait

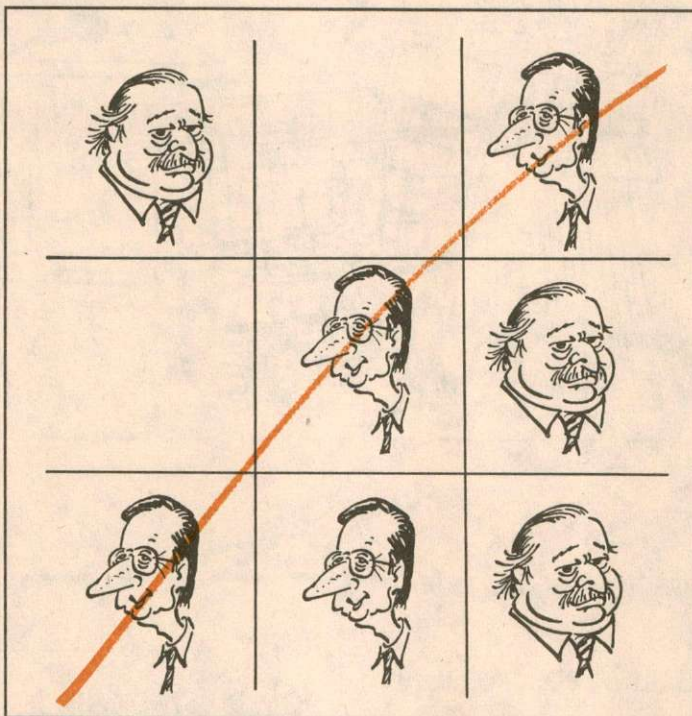
pu être affaibli davantage. Deux exemples.

Nul doute qu'avec l'histoire des BPC, la population de Baie-Comeau ait voulu envoyer au gouvernement un message très clair en accordant 3,296 voix au Parti vert. Mais la conséquence directe a été plutôt la réélection du candidat libéral, par moins de 500 voix. Parions que des messages de cette nature, Robert Bourassa est prêt à en recevoir trois par semaine!

Dans Rosemont, c'est le PI, parti de M. Gilles Rhéaume, indépendantiste pur et dur, qui a assuré la réélection de M. Guy Rivard, ayant recueilli 236 voix et le ministre n'étant réélu qu'avec une majorité de 108 voix. Les malheurs de la vertu!

Par ailleurs, l'arrivée de quatre députés élus sous la bannière de la liberté de choix - celle de ne pas avoir à parler français au Québec - aura sans doute pour conséquence qu'à Roberval, Mont-Joli et Saint-Georges de Beauce, on comprenne mieux pourquoi Montréal est tellement présent sur le front linguistique. On pourra trouver des vertus pédagogiques aux dinosaures.

Convenons enfin qu'il sera reposant de voir moins souvent s'agiter en vain M. Guy Chevrette. En dépit des vices du système et des malheurs de la vertu, ce sera toujours ça de pris!



Michel Rioux

C'EST
PAS
PARCE
QU'ON
TRAVAILLE
QUE
C'EST
DRÔLE!

publié par
NOUVELLES CSN



ATTENTION!, responsables de journaux
syndicaux locaux de la CSN!

Pour la première fois au Québec, un livre
de caricatures destinées non seulement à être
lues et appréciées, mais surtout, à être utilisées
dans vos journaux syndicaux locaux!

Un livre de caricatures drôles, drôles! sur un tas
de «scènes de la vie quotidienne» à votre travail
qui elles, sont souvent beaucoup moins drôles...

Vingt-cinq caricatures de Garnotte, qui
collabore entre autres à NOUVELLES CSN, imprimées
sur papier opaque et détachables, expressément
pour que vous les reproduisiez dans vos
journaux syndicaux.

Commandez-le dès maintenant, le tirage
est limité!

NOM _____

NOM DU SYNDICAT _____

ADRESSE _____

VILLE _____ Code postal _____

Tél.: () _____

Je désire _____exemplaire(s) de «**C'est pas parce
qu'on travaille que c'est drôle**» au coût de \$4.50
par exemplaire (incluant les frais postaux).

Ci-joint un chèque au montant de \$ _____

Signature _____

Faire parvenir au Service de distribution CSN,
1601 de Lorimier, Montréal, Qc, H2K 4M5.